

Service pour les auteur-e-s de violence conjugale (SAVC)

Contact



Adresses

Service pour les auteur-e-s de violence conjugale (SAVC)
CNP - Site de Préfargier
2074 Marin



Mail

SAVC@cnp.ch



Téléphone

058 717 40 11



Site

[https://www.ne.ch/autorites/DECS/OPFE/Documents/Service%20pour%20auteur-e-s%20de%20violence%20conjugale%20\(SAVC\).pdf](https://www.ne.ch/autorites/DECS/OPFE/Documents/Service%20pour%20auteur-e-s%20de%20violence%20conjugale%20(SAVC).pdf)



Fax



Horaires

Les groupes thérapeutiques ont lieu les lundis de 9h30 à 11h00 et de 18h00 à 20h00

Informations complémentaires

Population concernée

Auteur-e-s de violence conjugale qui souhaitent tenter de résoudre leurs problèmes sur des bases volontaires ou contraintes

Intervenants psycho-sociaux formés

Prestations

Le programme thérapeutique du SAVC (groupe ou individuel) compte au moins 21 séances, suivies de 3 rencontres à 3, 6 et 12 mois de la fin du programme

Capacité d'accueil

Capacité illimitée. Les groupes se composent d'un maximum de 8 personnes

Langues

Français

Prix de la cotisation

Les prestations du SAVC sont prises en charge par l'assurance maladie de base. Les auteur-e-s doivent donc prendre en charge leur éventuelle franchise LAMal ainsi que les 10 % de participation aux coûts (comme pour les autres frais médicaux)

Rayon géographique

Canton de Neuchâtel

Procédure d'admission

Après un entretien d'accueil suivi d'une évaluation individuel, les auteur-e-s sont orienté-e-s vers un groupe thérapeutique ou un suivi individuel

Buts

Libérer les auteur-e-s de la violence dans laquelle ils/elles enferment leur relation conjugale. Cesser toute forme de violence
- Trouver des alternatives

Fonctions et bénévolat

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch